

COMMUNE DE MOYAUX - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 juin 2010

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LEBEY - 11 présents – 15 votants.

Absent :	Monsieur Bruno COULON	Pouvoir :	Monsieur François GESLOT
	Mme Nathalie COTTRON		Monsieur Jean-Louis DELAHAYE
	Monsieur Jean ANDRIEU		Monsieur Michel TESSON
	Madame Sarah JOANNAUD-MOUTIER		Monsieur Jacques COUTURE

ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX

1.1. Ecole maternelle.

Informations du Conseil Municipal.

1.1.1. Avancement des travaux

Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE, Adjoint au Maire, présente l'état d'avancement des travaux.

1.1.2. Financement complémentaire.

Monsieur le Maire informe de l'attribution par le Conseil Général d'un financement complémentaire, non inscrit au budget 2010, d'un montant de 16 065 € au titre des amendes de police.

1.2. Sortie de bourg – rue du Général de Gaulle.

1.2.1. Effacement des réseaux.

Objet :

Renouvellement et déplacement de 5 lampadaires avec pose d'un câble souterrain :

- Montant du devis du SDEC : 10 147,43 € TTC, déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC Energie.
- Imputation sur le budget communal 2011, en section de fonctionnement : 6 363,35 €.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis et son inscription au budget communal 2011.

1.2.2. Projet d'aménagement.

L'aménagement de la rue du Général de Gaulle dans la continuité des travaux de l'école maternelle, dont le principe a été approuvé par le Conseil Municipal, nécessite une étude préalable, avant le lancement d'une consultation en concertation avec l'Agence Routière Départementale. Cette étude sera réalisée en commission, en concertation avec les riverains.

1.3. Pompe de refoulement – stade de la route de Cormeilles.

Objet :

Mise en place d'une pompe de refoulement au stade pour un montant de 3 332,00 € HT soit 3 985,07 € TTC, selon le devis Veolia eau.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis et la réalisation des travaux.

2. BUDGET COMMUNAL.

2.1. Financement des projets d'investissement.

Monsieur Jean Claude CALUS, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la consultation en cours près des établissements bancaires, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne.

- Emprunt long terme.
- Emprunt court terme.
- Lignes de trésorerie.

Il est précisé que les besoins en trésorerie de la commune n'imposent pas la réalisation immédiate des appels à financement, sachant que l'évolution actuelle des taux se poursuit à la baisse.

2.2. Encaissement d'un chèque – don.

Objet :

Encaissement d'un don de 30 € à l'occasion du Repas des Anciens.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'encaissement.

3. CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2011.

Rappel du Code de procédure pénale :

Article 261

« Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. »

Article 261-1

« La liste préparatoire doit être dressée en deux originaux dont l'un est déposé à la mairie, ..., et l'autre transmis avant le 15 juillet au secrétariat-greffe de la juridiction siège de la cour d'assises. »

Modalités du tirage au sort :

- le tirage au sort sera effectué par le maire de la commune, lorsque celle-ci compte au moins 1 300 habitants.
- premier tirage, le chiffre des unités, second tirage : celui des dizaines, etc ...
- l'opération complète devra être renouvelée pour chaque nom à tirer, dont le nombre est fixé à la colonne 3 de l'arrêté préfectoral, soit le triple du nombre de jurés qui constitueront la liste annuelle départementale, soit 3 pour Moyaux.
- seront exclus, les radiés de la liste électorale, l'électeur n'ayant pas son domicile ou sa résidence principale dans le ressort de la cour d'assise c'est à dire le département, les personnes qui n'auront pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Liste préparatoire communale de la liste annuelle.

A l'issue du tirage au sort, ont été retenues :

- N° 592 Monsieur LELEU Arthur
- N° 333 Mademoiselle DURAND Emmanuelle
- N° 598 Monsieur LEMAZURIER Serge.

4. MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC AU BENEFICE DES COMMERCES LOCAUX.

Le Conseil Municipal est invité à développer une réflexion concernant la mise à disposition d'une partie de l'espace public, place de Verdun, au bénéfice des commerces locaux de restauration et de débits de boissons.

Le principe en est approuvé, mais il devra être précisé, en concertation avec les commerçant intéressés, la surface mise à disposition (# 20 m²), le calendrier et la période de l'année, exception faite des jours de manifestations au Monument aux Morts, et la création éventuelle d'un droit de place. L'ensemble sera soumis à la signature d'une convention avec les commerçants intéressés.

La commission de la vie communale est chargée de cette étude.

5. LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE – PROJET DE VENTE.

Objet :

Le projet de mise en vente des locaux de l'ancienne école maternelle a fait l'objet d'un courrier près du Service des Domaines, adressé le 29/04/2010. Une évaluation sera fournie début juillet 2010.

Il est rappelé que la vente n'a pas été inscrite au budget communal, et qu'elle permettrait d'améliorer l'équilibre financier de l'opération.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » et 3 abstentions approuve le principe de la mise en vente.

6. SIGNALÉTIQUE AU LIEU-DIT LE POUPLIN.

Objet :

En concertation avec l'Agence Routière Départementale, dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la RD 137 avec la route de FUMICHON à OUILLY-DU-HOULEY, au lieu dit Le Pouplin, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place d'un panneau « Le Pouplin » associé à une limitation de vitesse, déterminée par l'ARD et soumise à un arrêté.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition et la mise en place d'une signalétique, autorisant l'Agence Routière Départementale à établir une limitation de vitesse.

7. EMPLOIS COMMUNAUX.

Présentation de Monsieur Francis GESLOT, Adjoint au Maire.

7.1. Service technique.

Le Conseil Municipal est informé de la création d'un emploi, pour un besoin occasionnel, dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de 3 mois, renouvelable un fois, pour pallier l'absence d'un employé communal et maintenir un effectif suffisant en période de vacances.

7.2. Service administratif.

Objet :

Création d'un emploi Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dit « passerelle », proposé en priorité aux Collectivités Locales, selon les critères suivants :

- jeunes de 16 à 25 ans,
- durée : 12 mois,
- taux de prise en charge par l'Etat : 90 %
- un seul renouvellement envisageable,
- durée hebdomadaire : entre 20 et 35 heures,
- coût pour les finances communales : 179 € mensuel.

Délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à compter du 1^{er} juillet 2010.

8. DEFIBRILLATEURS – IMPLANTATION.

La commune a fait l'achat de 3 défibrillateurs semi-automatiques, dont un a été attribué à l'U-S-Moyaux.

L'implantation des deux autres défibrillateurs pourrait intéresser la pharmacie (à l'intérieur) et la Mairie (à l'extérieur) sous réserve d'une mise en place dans une armoire chauffante, pré-installée pour branchement électrique.

Objet :

- Achat d'une armoire extérieure :	557,70 € HT
- Paire d'électrode pédiatrique :	121,76 € HT
- Paire d'électrode standard :	35,54 € HT
Total :	715,00 € HT

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour » et une abstention, approuve la proposition d'un équipement complémentaire à l'achat des défibrillateurs.

9. COMMEMORATION DU 70^{ème} ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE 1940.

Le Conseil Municipal est informé que le Secrétaire d'Etat à la défense et aux Anciens Combattants, à la demande de Monsieur le président de la république, souhaite que les anciens combattants de la seconde guerre mondiale puissent bénéficier d'une reconnaissance.

A cette effet, il est projeté la remise d'un diplôme aux quatre personnes de la Commune, détentrices de la carte du combattant 39-45, qui pourrait idéalement intervenir, le 18 juin 2010, à 19h30 au Foyer Espace Culturel.

10. COURRIERS RECENTS.

11. COMPTE RENDUS DES VICE-PRESIDENTS DE COMMISSION.

11.1. Commission des finances et de l'intercommunalité - Monsieur Jean Claude CALUS, Adjoint au Maire

Rappel de l'état des finances locales et des négociation en cours avec les organismes bancaire, précédemment évoqués en cours de réunion.

11.2. Commission de l'éducation et des ressources humaines - Monsieur Francis GESLOT, Adjoint au Maire.

Rappel de l'inauguration de l'Ecole Numérique en milieu rural, le 3 juin 2010, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

11.3. Commission du développement durable et de l'urbanisme - Monsieur Gérard PIERRE DE LA BRIERE, Adjoint au Maire.

11.3.1. Problèmes liés au stationnement.

- Limitation à 3.5 T du stationnement sur le parking du stade, route de Corneilles, soumise à un arrêté communal.
- Difficultés générales de stationnement en centre-bourg, en particulier devant la pharmacie et les écoles.

11.3.2. Voirie D 143

Les travaux de réfection de la voirie sont programmés pour la 2^{nde} quinzaine de juin.

11.3.3. WC publics.

L'accès aux WC publics sera sécurisé pour en éviter les dégradations observées ces derniers mois.

11.3.4. Rampe d'accès

Reprise de la peinture des garde-fous de la rampe d'accès, de la sortie arrière de l'école élémentaire.

11.3.5. PLU

Le plan de zonage qui sera proposé, suite aux remarques des personnes publiques, limitera les possibilités d'urbanisation au deux zones 1AU, sous réserve d'une étude géologique rendue nécessaire par le recensement d'une éventuelle marnière dans l'une d'entre elle.

11.4. Commission de la vie et de la promotion communale - Monsieur Benoît CHARBONNEAU, Adjoint au Maire

Rappel des dates et du déroulement des manifestations communales prochaines, et en particulier celles de la Fête Saint Germain – Cf. communiqué de presse.

12. QUESTIONS ORALES.

13. DATES A RETENIR

- Assemblée Générale de l'association ADMR de Moyaux et ses environs, le 9 juin 2010.
- Porte ouverte de la lagune – exposition au Foyer Espace Culturel, le 12/06/2010, de 10 heures à midi.
- Spectacle au Foyer Espace Culturel – Les Mouettes Rieuses, le 12/06/2010.
- Spectacle de La Moyausaine, le 13 juin 2010, à 17 heures.
- Concours de perchérons, le 19 juin 2010, de 9 h à 13 heures.
- Fête de l'été, le 26 juin 2010, à 18 heures
- Fun Car, le 4 juillet 2010,
- Fête Nationale, le 14 juillet 2010.
- Fête Communale Saint-Germain, le 1^{er} août 2010.
- Forum des associations, le 4 septembre 2010.